

M. de Berey des Essarts était arrivé dans la Nouvelle-France depuis peu car nous avons une liste officielle des officiers des troupes du Canada en 1701 et son nom ne s'y trouve pas.

Vingt-deux années s'écoulaient ensuite sans qu'il soit fait mention de M. de Berey des Essarts. Puis, dans la liste des officiers des troupes de la marine dressée le 16 octobre 1722, le nom du sieur de Berey apparaît comme enseigne en second de la compagnie de M. de Beaujeu.

En 1729, la mort du baron de Bécancour rendait la charge de grand voyer sans titulaire. Il y eut plusieurs candidats pour le remplacer. MM. de Beauharnois et Hocquart en donnent la liste dans leur lettre au ministre du 25 octobre 1729. On y voit le nom de M. de Berey. Mais la charge fut donnée à M. Lanoullier de Boisclerc, alors en France. Celui-ci, il faut croire, avait plus d'amis dans les hautes sphères gouvernementales que M. de Berey des Essarts.

A cette époque, comme plus tard et même de nos jours, les charges publiques n'allaient pas toujours aux plus méritants. Les influences jouaient un grand rôle dans les nominations. Dans le cas de M. de Berey des Essarts nous avons le droit de supposer que M. Lanoullier de Boisclerc était plus compétent que lui pour exercer la charge de grand voyer.

Trésorier payeur des troupes

M. Berey des Essarts n'ayant pas réussi à obtenir la charge de grand voyer tourna ses ambitions d'un autre côté. Le trésorier des troupes résidait à Québec. Il lui fallait un assistant ou un représentant à Montréal. M. Berey des Essarts demanda cette charge et il l'obtint.

Le grand incendie de Montréal, le 10 avril 1734, fut désastreux pour M. de Berey des Essarts. Sa maison fut détruite et il perdit tous ses effets personnels de même que les valeurs du roi dont il était le dépositaire. Après bien des démarches, M. de Berey des Essarts fut indemnisé de ses per-